

contrats électroniques

Par **lolipop**, le **21/10/2009** à **14:13**

Bonjour,

J'aurais voulu savoir qu'elles étaient les réelles différences entre les contrats électroniques énoncés aux articles 1369-4 et 1369-5 du Code Civil avec les contrats dits classique ?
Serait-ce durant la formation, au moment du consentement, du contenu, de l'objet ?

Merci Beaucoup